

AVIS DE COURSE VOILE RADIOCOMMANDEE 2021-2024

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

L'Hivernale 26 Février 2023 Club Nautique de Choisy le Roi Grade 5 B Classe DF95

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe E
- 1.2 les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 le système de course HMS en vigueur,
- 1.5 le cas échéant, l'addendum Q
- 1.6 le cas échéant, le SYRNIN.
- 1.7 Règles modifiées : La RCV E2.1(b) est supprimée
- 1.8 **Et surtout le FAIR PLAY (RCV 2)**

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information est consultable dans l'entrée du club

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 4.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe DF95
- 4.2 Pré-Inscription sur le forum souhaitée
- 4.3 a) Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- b) Les concurrents n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doivent présenter au moment de l'inscription :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- c) une autorisation parentale pour les mineurs

5. DROITS A PAYER

5.1 Les droits requis sont les suivants :5€

5.2 Autres frais : +15€ *pour les non licenciés (licence à la journée=)*

6. REPARTITION DES FLOTTES

Si besoin la répartition des flottes de la première course sera affichée à 10h30 à partir du classement des coureurs du 30/12/2022

7. PUBLICITE

La Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

8. PROGRAMME

8.1 onfirmation d'inscription :

Le 26/2 de 9h à 10h15

8.2 Course à suivre de 10h30 à 16h

8.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après16h.

9. SYSTEME DE PENALITE

Pénalités de 1 tour (1 virement de bord et 1 empanage)

10. CLASSEMENT

3 courses devront être validées pour valider la compétition

11. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

13. PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Bernard MERLAUD

tél 06 18 38 14 74

Mail : bmerlaud@free.fr

Annexe Covid

Les prescriptions de la FFVoile s'appliquent : En participant à cette épreuve, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, chaque concurrent s'engage à respecter :

- les mesures barrières et la distanciation physique, et en complément, à porter un masque lorsque la distance minimale d'un mètre ne peut pas être respectée,

- toutes les dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, la FFVoile et l'autorité organisatrice ;

- est conscient du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, sans les protections renforcées adéquates, - que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physique de l'ensemble des pratiquants ;

- accepte que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au COVID-19. En raison de l'évolution sanitaire, les participants devront présenter un pass sanitaire valide:

- **Un « pass sanitaire » valide devra être présenté à l'arrivée sur le site** de la compétition par les concurrents âgés de plus de 18 ans. Ce Pass sanitaire se présente sous les formes suivantes :

- L'attestation d'un schéma vaccinal complet (plus 7 jours après la dernière injection)

Ou Avis de course/Notice of race – EURO Grand Prix

- Le résultat d'un test antigénique de moins de 72 heures, négatif, Ou

- Le résultat d'un test PCR de moins de 72 heures, négatif, Ou

- Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Toute nouvelle décision des pouvoirs publics sera communiquée par un avenant au présent avis de courses.